

Les pêcheurs ne font pas leur course dans les parcs



Les pêcheurs de loisir s'opposent aux exigences des ostréiculteurs qui veulent les éloigner de leurs parcs

Les rapports entre pêcheurs plaisanciers et pêcheurs professionnels ne s'améliorent pas, les premiers s'estimant victimes de contraintes injustifiées qui les empêchent de pratiquer normalement leur loisir. Par la voix de Jean Kiffer, président de la **FNPPSF** Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français, ils dénoncent ainsi avec virulence la volonté des conchyliculteurs de tenir les amateurs encore plus à distance de leurs parcs, en les obligeant à se tenir au-delà de 20 mètres, voire de 50 mètres.

Préserver la ressource

Jusqu'à présent, cette distance, simplement tolérée, est de 5 mètres environ en Normandie et de 10 mètres en Bretagne. Objectif: dissuader les pêcheurs de se servir dans les parcs. Les amateurs, eux, voudraient pouvoir aller jusqu'à 3 mètres des parcs...

Autre sujet de friction entre amateurs et professionnels: la taille minimale pour certains poissons, que se sont imposée les pêcheurs de loisir afin de protéger la ressource dans la bande côtière. Pour le bar, cette taille est de 42 centimètres, tandis que les professionnels s'imposent 36 cm.

Dans ce même souci de protection de la ressource, la FNPPSF est favorable à l'obligation des déclarations de pêche de la part des pêcheurs plaisanciers, mesure encore facultative aujourd'hui. Une façon pour la fédération, signataire de la Charte pour une pêche de loisir éco-responsable, d'améliorer leur information sur les bonnes pratiques. Mais, soucieux de ne pas effrayer les touristes, les élus des communes littorales se montrent peu enthousiastes à cette perspective. Enfin, les pêcheurs de loisir souhaitent que leurs préoccupations soient suffisamment prises en compte en matière de gestion des ports de plaisance, à laquelle ils participent financièrement.